

Saguenay, le 15 octobre 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-02-01-1010066
400531030

Objet : Exploitation d'une sablière

32H03-019

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 11 septembre 2008, reçue le 15 septembre 2008 et complétée le 10 octobre 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière située dans le TNO Lac-Ashuapmushuan dans la MRC Le Domaine-du-Roy, aux coordonnées UTM (Nad 83, zone 18) suivantes : N 5439448 (m), E 609728 (m).

La superficie totale, la profondeur moyenne et maximale d'exploitation seront respectivement de 1,82 ha, 3,5 et 4 mètres.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé «*Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière*», signé le 11 septembre 2008 par M. Claude Langevin, ingénieur, 8 pages et 3 annexes;
- Télécopie adressée à M. Dominique Gagnon, ing., de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, signé le 30 septembre 2008 par M. Claude Langevin, ingénieur, 1 page.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)**

-2-

N/Réf. : 7610-02-01-1010066
400531030

Le 15 octobre 2008

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



ÉT/DG/md

Édith Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean